

## **Politique relative aux relations avec les donateurs et à la reddition de comptes en matière de collecte de fonds**

---

### **Bien-fondé et liens avec notre mission, nos principes et nos valeurs**

La Société canadienne de la sclérose en plaques (la « Société de la SP ») se veut un organisme transparent et responsable. Cela signifie qu'elle doit gérer judicieusement les dons qui lui sont versés, protéger les renseignements personnels de ses généreux donateurs, mettre en place des méthodes d'accroissement de son efficacité dans toutes ses sphères d'activité et faire preuve de prudence dans sa gestion des risques et des investissements. La présente politique a pour but de préserver et d'améliorer la qualité de nos relations avec les donateurs.

La Société de la SP s'engage à procurer aux donateurs les outils, les conseils et les renseignements qui leur permettront de s'engager de sorte que leurs contributions aient le plus grand impact possible à leurs yeux.

Afin d'assurer à la Société de la SP la confiance entière de ses donateurs et des personnes qui pourraient ultérieurement l'appuyer en faisant des dons, les employés et les bénévoles de l'organisme responsables de la collecte de fonds adhèrent aux normes énoncées dans le Code de déontologie et de normes de l'Association des professionnels en philanthropie (Association of Fundraising Professionals). Pour sa part, la Société de la SP se conforme à la Charte des droits du donateur établie par cette association.

### **Objectifs de la politique**

La présente politique vise à faire en sorte qu'à tous les échelons de l'organisme et d'un bout à l'autre du pays, les pratiques de la Société de la SP en matière de collecte de fonds soient harmonisées, transparentes, responsables et centrées sur le donateur.

### **Champ d'application**

Cette politique s'applique aux activités des bénévoles et des employés de tous les échelons de l'organisme.

## **Approbation**

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de la Société de la SP le 20 mai 2015.

## **Détails**

### Reddition de comptes

Tout au long de l'année, la Société de la SP publie des documents dans le but d'informer ses donateurs sur les activités qu'elle mène et l'impact de chaque dollar qu'elle reçoit sur les personnes touchées par la SP. Le *Rapport d'impact* est publié une fois l'an et mis à la disposition de tous les donateurs. Un rapport sur les progrès de la recherche est envoyé deux fois l'an aux personnes ayant versé des dons dans le cadre de nos campagnes de marketing direct. De plus, les états financiers audités de l'organisme peuvent être obtenus sur demande. Toutes les publications mentionnées ci-dessus sont offertes sur le site de la Société de la SP, à [scleroseenplaques.ca](http://scleroseenplaques.ca).

### Responsabilité financière

Les dons de 20 \$ et plus envoyés par la poste ou remis en personne font automatiquement l'objet d'un reçu officiel. Un reçu électronique est délivré pour les dons versés en ligne, quel qu'en soit le montant.

La Société de la SP ne rémunère pas ses employés à la commission. Pour en savoir plus sur le sujet, consultez la Politique interdisant la rémunération à la commission ou au rendement en matière de collecte de fonds.

### Communications et reconnaissance

La Société de la SP respecte les préférences des donateurs quant à divers aspects des communications qu'elle leur adresse : fréquence, type de communication, retrait de certaines campagnes, etc. Tout donateur peut, à n'importe quel moment, demander à la Société de la SP de changer la fréquence de ses communications ou de ne plus communiquer avec lui.

La Société de la SP ne vend pas ses listes de donateurs. De temps à autre, elle échange ses listes de donateurs avec celles d'autres organismes sans but lucratif réputés, dans l'espoir de recruter le plus grand nombre possible de personnes désireuses de stopper la SP. Cet échange est conforme au Code de déontologie et aux normes de pratique de l'Association canadienne du marketing. Soulignons par ailleurs que les donateurs peuvent en tout temps demander que leur nom soit retiré de ces listes.

Les renseignements sur les donateurs (nom, adresse, historique des dons) sont recueillis aux seules fins de la collecte de fonds et sont limités aux données pertinentes pour cette activité. Tous ces renseignements demeurent strictement confidentiels. Les donateurs peuvent consulter leur dossier personnel sur demande.

**Guide des politiques de la Société canadienne de la SP**  
S'applique à : tous les employés et bénévoles de l'organisme  
Approuvée : le 20 mai 2015  
Approuvée par : le conseil d'administration de la Société de la SP

**Procédure de révision**  
Fréquence : tous les 3 ans  
Dernière révision : le  
6 septembre 2018  
Date de la prochaine révision :  
septembre 2021

Les donateurs peuvent aussi demander que leur don demeure anonyme. Tous les détails à ce propos sont fournis dans la Politique relative à l'acceptation des dons et des commandites.

### **Maître d'œuvre**

Le vice-président du Service national du marketing et du développement est le maître d'œuvre de la Politique relative aux relations avec les donateurs et à la reddition de comptes en matière de collecte de fonds.

### **Surveillance et conformité**

Il incombe au vice-président du Service national du marketing et du développement, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de la haute direction, de surveiller l'application de la présente politique et de veiller au respect des modalités de celle-ci. Le vice-président du Service national du marketing et du développement coopérera avec d'autres membres du personnel pour assurer la conformité à cette politique.

### **Politiques et lois connexes**

- Code de déontologie et de normes de l'Association des professionnels en philanthropie (Association of Fundraising Professionals)
- Programme de normes d'Imagine Canada
- Code de déontologie et normes de pratique de l'Association canadienne du marketing et Politique relative à l'acceptation des dons et des commandites
- Politique interdisant la rémunération à la commission ou au rendement en matière de collecte de fonds.

### **Révision**

La présente politique doit être révisée trois ans après son approbation.

---

### **Définitions**

**Équipe de la haute direction** – Groupe d'employés occupant les postes de direction les plus élevés de la Société canadienne de la SP, soit le président et chef de la direction, les présidents des divisions, et les vice-présidents des services nationaux suivants : services partagés; compétences; marketing et développement; recherche; programmes et services; et relations avec les gouvernements. Ces personnes peuvent cumuler plusieurs postes. Le président et chef de la direction peut modifier la composition de l'équipe de la haute direction, au besoin.